

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 005-1083/15/BC

■ **Approbation d'une convention relative à la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à deux salons professionnels consacrés à l'immobilier d'entreprise : le SIMI et le MIPIM.**

DPEATSV 15/13346/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion de son territoire. Parmi elles, la présence dans des salons professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire et de montrer les réalisations et les projets en cours dans les 18 communes membres. La présence de la Communauté urbaine permet également de générer des contacts avec des promoteurs, des investisseurs ou des utilisateurs qui développeront leurs projets sur notre territoire.

La Communauté urbaine MPM participe ainsi chaque année :

- au Salon de l'Immobilier d'entreprise (SIMI) qui, avec 25 000 visiteurs et 450 exposants rassemblés pendant trois jours au cœur de Paris, a confirmé en 2014 qu'il était devenu un salon incontournable, dédié au marché français ;
- au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) qui a attiré pour sa part 21 500 visiteurs dont 4 800 investisseurs pour son édition de mars 2015. Il est l'occasion pour les

Signé le 3 Juillet 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

grandes métropoles de mettre en avant leurs projets, mais aussi de confirmer leur dynamisme et d'entretenir leurs relations avec tous les acteurs et décideurs économiques nationaux et internationaux.

Ces deux salons constituent pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole une véritable démarche de recherche d'investisseurs et d'opérateurs sur le marché de l'immobilier d'entreprise.

Depuis 2012 pour le MIPIM et 2013 pour le SIMI, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est maître d'ouvrage de la participation à ces deux salons et fédère des partenaires institutionnels dans une démarche commune.

Le bilan de ces années de partenariat et de maîtrise d'ouvrage assurée par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole se révèle très positif : affichage stratégique et politique cohérents, visibilité accrue de notre territoire, retombées presse significatives, budget renforcé grâce au partenariat et en parallèle, baisse de la participation financière de la Communauté urbaine.

Dans la perspective de la création de la Métropole Aix-Marseille Provence, la Communauté urbaine renouvelle sa maîtrise d'ouvrage et élargit le partenariat à l'occasion du SIMI 2015, associant dans ces deux salons : l'Etablissement public d'Aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et l'agence de développement économique « Provence Promotion ».

La Communauté urbaine et ses partenaires disposeront ainsi d'un espace « Marseille Métropole » de 65 m² au SIMI, du 2 au 4 décembre 2015 à Paris (Palais des Congrès - Hall Ternes) et de 87 m² au MIPIM, du 15 au 18 mars 2016 à Cannes (Palais des Festivals – Hall Riviera).

Le montant global de la participation de la Communauté urbaine et de ses partenaires dans ces deux salons professionnels est estimé à 300 000 euros. La contribution financière de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et de la Métropole Aix-Marseille Provence pour l'organisation de la participation aux salons des SIMI et du MIPIM est évaluée à 95 000 euros. Cette participation de MPM aux salons du SIMI et MIPIM a été approuvée par délibération IPE 1038/15 cc du 22 mai 2015 .

Il convient à présent de définir par convention les obligations réciproques de MPM et des partenaires.

Le budget prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses en euros TTC		Recettes en euros TTC	
Location des stands SIMI et MIPIM	124 000	Euroméditerranée	65 000
Aménagement des stands	155 000	Ville de Marseille	50 000
Opérations de promotion	21 000	CCIMP	50 000
		Grand Port Maritime de Marseille	40 000
		<i>Sous-total partenaires</i>	<i>205 000</i>
		Participation MPM	95 000
TOTAL	300 000	TOTAL	300 000

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération N° DPEATSV 15/13226/CC du Conseil de Communauté du 22 mai 2015 autorisant la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Salon de l'immobilier 2015 à Paris et au Marché international des professionnels de l'immobilier 2016 à Cannes.
- La délibération FCT 004-094 CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le SIMI et le MIPIM sont les deux rendez-vous annuels des acteurs nationaux et internationaux de l'immobilier d'entreprise,
- L'intérêt pour la Communauté urbaine de promouvoir ses projets et ses réalisations dans ce type d'événement,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Etablissement public d'Aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, fixant les obligations réciproques de chacune des parties pour leur participation commune au SIMI 2015 et au MIPIM 2016.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document relatif à la présence de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au SIMI 2015 et au MIPIM 2016.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORE

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**